

# Colloque annuel du Droit Pénal Fiscal *1<sup>er</sup> juillet 2019*



*9h30 – 17h30 avec déjeuner sur place*

## La procédure pénale appliquée à la matière fiscale - Poursuite, enquête, jugement

L'Institut du Droit Pénal Fiscal et Financier (IDPF<sup>2</sup>) vous convie à la Cour Administrative d'Appel de Paris pour son grand rendez-vous annuel des professionnels du droit pénal fiscal.

Sous le haut patronage de Monsieur **Patrick FRYDMAN**, Conseiller d'Etat, Président de la Cour administrative d'appel de Paris.



9h00

Accueil des participants

9h30 – 10h00

### Ouverture des travaux – Allocutions d'ouverture

**Patrick FRYDMAN**, Président de la Cour administrative d'appel de Paris

**Clarisse SAND**, Avocat et Présidente de l'IDPF<sup>2</sup>

10h00 - 11h00

### L'opportunité des poursuites du parquet après la loi anti-fraude du 23 octobre 2018 : un véritable choix ?

**Michel MAES**, magistrat honoraire, ancien Président de la Section Financière du TGI de Paris, et **Clarisse SAND**

11h00 – 12h00

### La phase d'enquête, quels moyens spécifiques d'investigation pour quelle instruction ?

**Antoine LANDON**, Avocat, et **Aurélié AZRIA-PARTOUCHE**, Expert-comptable, Commissaire aux comptes, ancienne enquêtrice TRACFIN cellule Montages juridiques complexes

12h00 – 12h45

### L'administration fiscale, une partie civile particulière : son rôle au procès ?

**Stéphane DETRAZ**, docteur en droit, Professeur d'Université, et **Sahand SABER**, Avocat

13h00

*Déjeuner*

14h30 – 15h30

### Les principes directeurs du procès pénal à l'épreuve du droit fiscal

**Olivier LEMAIRE**, premier conseiller près la Cour administrative d'appel de Paris, rapporteur public à la 5<sup>ème</sup> chambre, et **Michel MAES**

15h30 – 16h15

### Le jugement correctionnel, une audience différente ?

**Emmanuel DAOUD**, Avocat, ancien membre du Conseil de l'Ordre du Barreau de Paris et **Laurent THOUVENOT**, Avocat

16h30-17h15

### Un regard belge sur le droit pénal fiscal français

**Sabrina SCARNA**, avocat inscrit au Barreau de Bruxelles

17h15

### Questions de la salle et clôture des débats



**7 HEURES DE  
FORMATION**

# La procédure pénale appliquée à la matière fiscale

## Poursuite, enquête, jugement

### FORMATION CONTINUE:

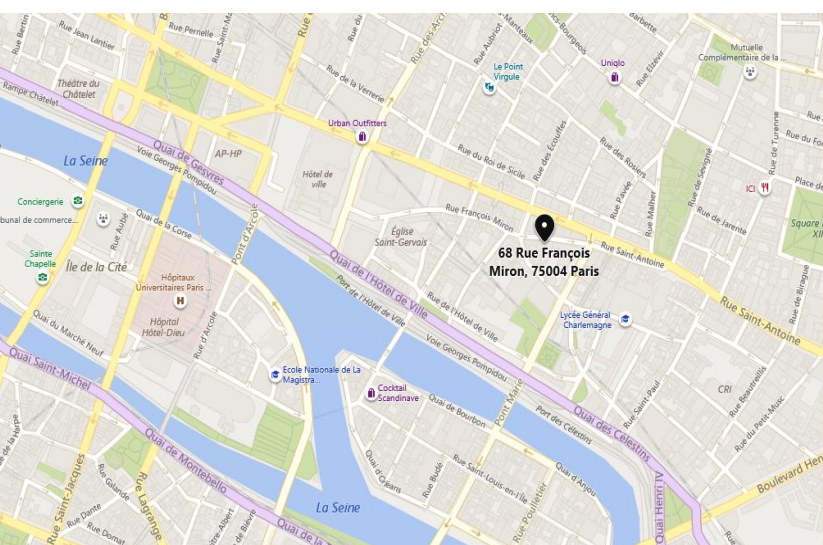
le présent colloque se déroule conformément aux modalités mises en place par le Conseil national des Barreaux pour la formation continue obligatoire des avocats, soit 7 heures de formation délivrées au cours de cette journée.

### Pour qui?

Les avocats, les magistrats de l'Ordre judiciaire et de l'Ordre administratif, les universitaires, les experts-comptables

### Lieu:

Cour administrative d'appel de Paris, 68 rue François Miron, 75004 Paris\*.



**Tarif de la conférence: 150€**  
**(80€ pour les membres de l'IDPF<sup>2</sup> à jour de leur cotisation 2019)**

**Tarif du déjeuner (sur option): A définir**  
**Règlement par chèque ou par virement.**

### **INFOS & INSCRIPTION:**

Inscrivez-vous en ligne en adressant un courriel : [idpf2@penal-fiscal.com](mailto:idpf2@penal-fiscal.com)

Attention, places limités

\* Compte tenu des mesures Vigipirate, un contrôle d'accès sera effectué à l'entrée